

SERVIÇO PÚBLICO FEDERAL
UNIVERSIDADE FEDERAL DA FRONTEIRA SUL
Gabinete do Reitor

AVIS N ° 265 / GR / UFFS / 2021
(Version Resumée)

PROCESSUS DE SÉLECTION SPÉCIAL POUR L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE L'UFFS POUR LES ÉTUDIANTS HAÏTIENS - PROHAITI

1 DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1.1 Cet avis vise à offrir l'accès aux places dans les cours de premier cycle offerts à l'UFFS, aux citoyens haïtiens, résidant au Brésil.

1.2 L'inscription est exclusivement pour l'offre des places vacantes supplémentaires mentionnées au point 4 du présent avis.

1.3 Le résultat du processus de sélection spécial, pour lequel l'inscription s'ouvre dans le présent avis, est valable pour l'admission aux premier et deuxième semestres académiques de 2021.

1.4 Les candidats haïtiens qui ont une scolarité équivalente au lycée brésilien (2e degré) peuvent s'inscrire au processus de sélection spécial, dûment prouvé par des diplômes / certificats et des relevés de notes.

2 INSCRIPTION

2.1 L'inscription doit être faite de manière unique et exclusivement par voie électronique aux dates indiquées dans le calendrier du présent avis, disponible au point 8 - CALENDRIER.

2.2 Pour compléter l'inscription, le candidat doit respecter les procédures suivantes:

I- Remplissez le formulaire d'inscription électronique, dans la période indiquée dans le calendrier (point 8), disponible sur la page du processus de sélection régie par cet avis: [https://www.uffs.edu.-br/institucional/pro-reitorias/graduacao/ingresso/prohaiti/processos-seletivos-abertos](https://www.uffs.edu.br/institucional/pro-reitorias/graduacao/ingresso/prohaiti/processos-seletivos-abertos).

II - Envoyez le formulaire d'inscription électronique par Internet.

2.3 Lorsqu'il remplit le formulaire d'inscription électronique, le candidat doit, en plus de renseigner ses données personnelles:

I - choisissez jusque deux options pour les cours de premier cycle, sur le même campus d'offre;

II - rédiger la lettre d'intention sous la forme elle-même, rédigée en portugais, conformément aux lignes directrices décrites à l'ANNEXE I, en indiquant l'intérêt de participer à ce processus de sélection.

2.4 Les inscriptions pour ce processus de sélection se réfèrent à:

I - entrée au premier semestre académique de 2021, aux campus Cerro Largo, Chapecó, Erechim, Laranjeiras do Sul et Realeza;

II - admission au deuxième semestre académique de 2021, au Campus Chapecó.

2.4.1 Il est de l'entière responsabilité du candidat de choisir et de remplir correctement l'option sur le formulaire d'inscription électronique.

2.5 L'homologation de l'inscription se fera par l'envoi du formulaire d'inscription électronique correctement rempli.

2.6 Si plus d'une inscription est identifiée pour le même candidat, la dernière inscription enregistrée sera considérée. Les inscriptions effectuées en dehors de la période définie dans le présent avis ne seront pas prises en considération.

2.8 L'UFFS ne sera pas responsable par des problèmes découlant du réseau ou de l'impossibilité d'accéder à Internet pendant la période d'inscription.

3 SÉLECTION

3.1 Le processus de sélection se déroulera en deux étapes: évaluation de la lettre d'intention et entretien, les deux en caractère éliminatoire et classificatoire.

3.2.1 À propos de la lettre d'intention:

I - La lettre d'intention doit être rédigée en portugais, sur 30 lignes maximum, et doit être rédigée par le participant. Le plagiat sera ignoré et le candidat sera disqualifié du processus de sélection.

3.2.2 À propos de l'entretien:

I - L'entretien comprendra une interaction face à face, en portugais, entre le candidat et la Commission d'Évaluation, composé par 2 (deux) membres, d'une durée maximale de 15 minutes, sur l'un des sujets suivants, qui sera choisi au début de l'entretien:

a) Sujet 1: Aspects linguistiques d'Haïti;

b) Sujet 2: Enseignement à distance;

c) Sujet 3: Métissage Brésilien;

d) Sujet 4: Droits de l'Homme;

e) Sujet 5: Processus de migration.

II - L'entretien se déroulera par visioconférence dans la plateforme Cisco Webex Meetings, à la date et à l'heure fixées dans l'avis du résultat d'inscription.

III - Le candidat doit être connecté, au moyen d'un appareil électronique avec entrée et sortie d'audio et caméra, muni d'une pièce d'identité officielle avec photo, à l'heure définie. L'entretien sera enregistré.

IV - Le candidat recevra un e-mail avec le lien pour accéder à la salle de visioconférence sur la plateforme Cisco Webex Meetings où se déroulera l'entretien.

V - L'UFFS ne sera pas responsable par des problèmes de connexion ou de fonctionnement du dispositif électronique que le candidat pourrait avoir lors du processus de sélection.

3.3 Les candidats qui ont satisfait à toutes les exigences du présent avis et dont la note finale est égale ou supérieure à 6,0 (six) seront considérés comme approuvés.

3.4 Le classement général provisoire sera publié sur le site Internet de l'UFFS (www.uffs.edu.br) à la date indiquée dans le calendrier.

3.5 Les candidats peuvent faire appel (ANNEXE II), en relation au résultat obtenu, l'envoyant à l'email seletivoprohaiti2021@gmail.com, selon la date indiquée dans le calendrier.

3.6 Le classement général résultant de ce processus de sélection spécial a seulement le but de remplir les places vacantes supplémentaires décrites au point 4 du présent avis, sans liste d'attente pour les places vacantes à l'avenir.

4 VALIDATION DES DOCUMENTS DU LYCÉE

4.1 Pour la validation du lycée, pour les candidats qui présentent le relevé scolaire et le diplôme / certificat d'achèvement du niveau d'études équivalent au lycée brésilien (2e degré), délivré par le gouvernement de la République d'Haïti (Retho et Philo), une validation par l'ambassade d'Haïti au Brésil sera requise.

4.2 Si l'ambassade d'Haïti au Brésil n'approuve pas la documentation, le candidat, même s'il a été approuvé lors de l'entretien et de la lettre d'intention, ne pourra pas s'inscrire.

5 PROCÉDURES D'INSCRIPTION

5.1 Les candidats classés selon les termes du présent avis, et avec la validation des études secondaires dûment ratifiée, doivent compléter leur inscription exclusivement par e-mail.

5.2 Le candidat classé aux termes du présent Avis doit soumettre les documents suivants, numérisés, au Secrétariat Académique du campus proposant le cours:

5.2.1 Formulaire «Dados Cadastrais» disponible sur la page de sélection, lien d'accès <https://www.uffs.edu.br/institucional/pro-reitorias/graduacao/ingresso/prohaiti/processos-seletivos-abertos>, dûment rempli.

5.2.2 « Cadastro de Pessoa Física (CPF) » (Enregistrement Civil).

5.2.3 Documento Provisório de Registro Nacional Migratório (DPRNM) ou Carteira de Registro

Nacional Migratório (CRNM) (Carte d'identité).

5.2.4 Preuve de résidence mise à jour (avec un maximum de 90 jours à compter de la délivrance) ou déclaration de résidence (ANNEXE III).

5.2.5 Preuve de conclusion des études secondaires réalisée au moyen de la documentation contenue dans l'un des éléments ci-dessous:

I - Relevé de notes et diplôme / certificat correspondant au lycée brésilien (2e degré), délivré par le gouvernement de la République d'Haïti (Retho et Philo);

II - Relevé de notes et certificat conclusion des études secondaires délivré par le Département d'État Brésilien de l'Éducation;

III - Certificat et relevé de notes d'études secondaires ou d'études équivalentes délivrés par un autre pays traités conformément à la Convention Apostille de La Haye, ou aynat le cachet de l'Ambassade du Brésil dans le pays d'origine si celui-ci ne soit pas signataire de cette Convention.

5.3 Les candidates jusque 40 ans doivent présenter une preuve de vaccination contre la rubéole, selon la loi d'État n ° 10.196 / SC du 24 juillet 1996 et 11.039 / PR du 3 janvier 1995 (exigence faite exclusivement pour candidats des campus de Chapecó, Laranjeiras do Sul et Realeza).

6 CALENDRIER

6.1 Les étapes du processus de sélection se dérouleront selon le calendrier suivant:

ACTIVITÉ	DATE
Période d'Inscription	Du 01/04 à 20/04/2021, de 8h à 17h
Homologation des inscriptions et divulgation du calendrier des entretiens	23/04/2021
Période des entretiens	26 a 30/04/2021
Publication du résultat provisoire	03/05/2021
Délai pour demander des recours concernant le résultat provisoire	04/05/2021
Publication du résultat final	05/05/2021
Période de validation par l'Ambassade d'Haïti des documents concernant l'enseignement secondaire délivrées par le Gouvernement de la République d'Haïti	Jusque le 14/05/2021
Période d'Enregistrement *	Ça sera divulgué par e-mail aux candidats approuvés
Début des cours	Selon le Calendrier Academique 2021

6.2 Le candidat est lui-même responsable de suivre, sur le site Web de l'UFFS, la divulgation des résultats et toutes les modifications du calendrier ci-dessus.